



GARANTIE MONDIALE

La marque Furuno, leader mondial de la navigation électronique, existe depuis 1938. Tous les produits Furuno bénéficient d'un grand savoir-faire professionnel qui certifie une fabrication fiable et de qualité. Afin de garantir le bon fonctionnement de nos produits, il est vivement conseillé de lire attentivement le manuel d'utilisation qui vous est fourni avec tous nos produits.

1. Garantie Atelier

La *garantie Atelier* est valable pour tous les produits de marque Furuno vendus ou installés par un revendeur Furuno ou un agent agréé Furuno. Tous les produits Furuno sont couverts d'une **garantie pièce et main d'œuvre de 24 mois** à compter de la date d'achat dans les limites décrites dans ce document.

La *garantie Atelier* s'applique lorsque le matériel défectueux est directement retourné à un agent agréé Furuno. Furuno France s'engage à échanger ou réparer tout matériel défectueux qui entrerait dans le cadre de cette garantie, dans la mesure où la réparation ou le remplacement demeure possible et non disproportionné.

L'appareil doit être envoyé aux frais du client et sera retourné franco de port à l'expéditeur.

2. Demande de SAV sous garantie

Pour toute demande sous garantie, le client doit contacter le spécialiste agréé Furuno le plus proche. Si le client ne trouve aucun agent agréé Furuno, il devra faire appel à l'importateur Furuno local. La liste des agents agréés et des importateurs Furuno est disponible sur le site www.furuno.fr.

3. Limites de la garantie

3.1. Seul un agent agréé Furuno peut effectuer des réparations sous garantie.

3.2. Furuno ne prend pas en charge les mauvaises manipulations ainsi que les problèmes survenus lors du transport. La corrosion, les mauvais branchements, les problèmes résultant d'une mauvaise utilisation, de négligence, d'abus, de vandalisme ou d'entrée d'eau sont également exclus de la prise en charge sous garantie.

3.3. Sans numéro de série complet et bien lisible, la garantie Furuno ne peut s'appliquer.

FURUNO

- 3.4.** Les dommages dus à un cas de force majeure
- 3.5.** Une fois le matériel réparé, les essais en mer ne seront pas pris en charge.
- 3.6.** L'entretien courant ou remplacement des articles consommables tels que papier, fusibles, diode, courroies d'entraînement, câble, capot de protection, batterie et roues à aube ne peuvent être pris en charge au titre de garantie.
- 3.7.** Magnétron, MIC et transducteur (sondes et capteurs) ne sont garantis que pendant une période de **12 mois** à partir de la date de leur installation d'origine.
- 3.8.** Les parties sous marine, paravane et tête de sonar sont exclus de cette garantie.
- 3.9.** L'étanchéité des produits et les composants représentés comme étanches sont garantis 2 ans.
- 3.10.** Compte tenu de l'évolution technologique, les modifications et mises à niveau de logiciel ne sont pas couvertes par la garantie.
- 3.11.** Sont exclus de la garantie tous les accessoires (micros, cordons d'alimentation, antenne, batterie ainsi que les P.A. « amplis hybrides » et haut parleur).
- 3.12.** Pour tout remplacement de sonde, Furuno s'engage à prendre en charge la garantie du produit mais exclut les coûts relatifs au grutage et sortie d'eau.
- 3.13.** Sont exclus de la garantie Furuno le mauvais étalonnage des appareils ou les erreurs de manipulation générant un dérèglement des fonctions.
- 3.14.** Furuno rappelle que ses produits ne sont qu'une aide à la navigation et qu'il va de la responsabilité de l'utilisateur de se montrer prudent et de posséder l'expérience nécessaire à la navigation.

4. Matériaux spécifiques

- Le Magnétron est couvert par cette garantie sous les conditions suivantes:
10 kilowatts ou moins: 12 mois après installation, 2.000 heures (temps de fonctionnement)
25 kilowatts ou plus: 12 mois après installation, 1.000 heures (temps de fonctionnement)
- Sondes et capteurs sont couverts d'une garantie de 12 mois à partir de la date de leur installation sous réserve du respect des conditions d'entretien (pas de peinture, pas de nettoyage haute pression et propreté à maintenir)

5. Spécificités

Cette garantie est strictement limitée aux termes indiqués ci-dessus et aucune autre garantie ou recours ne sera opposable à Furuno.

Cette garantie s'applique sous réserve de conformité aux lois spécifiques au pays dans lequel l'appareil a été acheté.

HOTLINE FURUNO : 0825 000 150

(0.18€ ttc/min depuis un téléphone fixe)



Conditions de garantie – 2011

Les produits Radio Ocean sont vendus avec une garantie de 2 ans. Radio Ocean garantit la réparation ou l'échange d'un matériel défectueux dès lors que l'échange n'est pas disproportionné. Le matériel défectueux doit nous être retourné en port payé et nous retournerons l'appareil à notre charge jusqu'à l'expéditeur.

Limites de garantie :

1. La garantie ne s'applique à aucun produit ayant subi une mauvaise installation, un accident ou mauvaise utilisation. Dégâts survenus lors d'un transport, infiltration d'eau, corrosion, altération, vandalisme, négligence et mauvaise connexion sont bien entendu exclus de cette garantie.
2. Les dégâts survenus lors de cas de force majeure sont exclus.
3. Sans un numéro de série complet et parfaitement lisible, la garantie ne pourra pas s'appliquer.
4. Tous les frais associés au remplacement d'une sonde, autre que le coût de la sonde elle-même, sont exclus de la garantie.
5. Toutes les pièces d'usure (micro, câble, antenne, batterie et ampli de puissance et haut-parleur) sont exclues de la garantie.
6. Les sondes et capteurs sont garantis pour une période d'un an seulement à partir de leur première installation et dans le respect de leur entretien (nettoyage régulier, sans haute pression, pas de peinture...). Les sondes AIRMAR doivent impérativement être retournées avec l'étiquette d'origine et leur câble intact.

Radio Ocean rappelle que nos produits constituent simplement une aide à la navigation. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de faire preuve de prudence et d'avoir les connaissances requises à la navigation.

** Ces conditions de garantie s'appliquent aux marques suivantes distribuées par Radio Ocean :

Intellian[®]
Experience the Innovation



HATTELAND[®]
DISPLAY



Warranty terms and conditions - 2011

Purchasing a Radio Ocean product comes along with a 2 year warranty period.

Radio Ocean warrants the repair or the exchange of the defective material within the limits of the repair, or replacement as long as it remains possible and not disproportionate. The defective material should be sent back at the owner's expense and will be returned at no charge to the sender.

Limits of warranty:

1. Warranty does not apply to any product that has been subjected to a wrong installation, accident or improper use. Water or shipping damage, corrosion, alterations, vandalism, abuse, negligence and bad connections are also excluded from this warranty.
2. Without serial number of the defective material, incomplete or unreadable number, the Radio Ocean warranty does not apply.
3. Are also excluded from the warranty damages due to the force majeure or likewise
4. All costs associated with the transducer replacement, other than the cost of the transducer itself are specifically excluded from this warranty.
5. All the accessories of routine maintenance: micros, power cables, antennas, battery as well as P.A (Power Amplifier) and loud speaker are excluded from this warranty.
6. The transducers and sensors are covered by a 1 (one) year warranty from the date of their original installation within the respect of the good maintenance conditions (no paint, no cleaning with high pressure, cleaning to maintain...). The AIRMAR sensors must be returned with the identification sticker still on the cable.

Radio Ocean reminds that our products are merely aids to navigation. It is the responsibility of the user to exercise with carefulness and to have the necessary level of skills to navigate.

** Thoses warranty conditions are also applied to the following brands supplied by Radio Ocean :

